

Discours du Chef de l'Etat



Je voudrais, avant toutes choses, vous saluer cordialement et, à travers vous, saluer l'ensemble de notre peuple et de nos provinces, dont vous êtes les représentants.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Président du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Chers Compatriotes,

Je voudrais, avant toutes choses, vous saluer cordialement et, à travers vous, saluer l'ensemble de notre peuple et de nos provinces, dont vous êtes les représentants.

Je voudrais ensuite inviter les 65 millions de nos compatriotes à se joindre à Moi pour remercier le Seigneur notre Dieu de sa sollicitude particulière à l'égard de notre pays en cette année jubilaire.

2010 a en effet été pour nous, une véritable année de grâces.

Grâce d'atteindre, envers et contre tout, le cinquantenaire de notre indépendance dans l'unité et la paix retrouvées.

Grâce de nous voir finalement déchargés du lourd fardeau de la dette, avec l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Grâce de gagner, pour la deuxième fois consécutive, la Coupe d'Afrique des Clubs Champions, avec le Tout Puissant Mazembe.

Grâce, ... grâce exceptionnelle de voir, pour la troisième fois, un fils de notre pays, créé Cardinal, en la personne de Monseigneur Laurent Mosengwo Pasinya, à qui Je présente nos sincères félicitations.

Pour un peuple dont, il y a encore quelques années, l'évocation n'était faite qu'en termes de douleur et de pleurs, comment ne pas être reconnaissant au Seigneur ?

Comment, par ailleurs, passer sous silence la certitude de gagner le pari de la reconstruction, que m'ont procuré l'unité et la foi en l'avenir de notre peuple, tels qu'exprimés par sa participation massive à chacun de ces événements ?

Puissions-nous tous puiser, dans cette unité et dans cette foi, l'énergie nécessaire pour bâtir le Congo de nos rêves.

Un Congo épris de justice, de paix, de solidarité et de travail.

2010 n'a malheureusement pas été qu'une succession de moments de joie et de réjouissance. Victimes de maladie, d'accidents ou de la folie meurtrière des hors-la-loi, nombre de nos compatriotes ont été rappelés auprès du Très Haut au cours des douze derniers mois.

Ils méritent notre affectueux souvenir.

En leur mémoire, Je vous invite à observer une minute de silence.

Honorables Députés et Sénateurs

L'œuvre de reconstruction nationale est longue et parsemée d'impondérables.

Elle appelle des évaluations régulières.

Maître de son destin, à tout moment, notre peuple a le droit de savoir avec exactitude, et nous le devoir de lui dire en vérité, si le pays avance, stagne ou recule.

C'est le sens du Discours sur l'Etat de la Nation, prévu à l'article 77 de notre Constitution.

Tel est l'objet de ma présence devant vous ce jour.

Il y a trois ans, pratiquement jour pour jour, je prononçais dans cette même salle, mon premier Discours sur l'Etat de la Nation, devant les deux chambres du Parlement réunies en Congrès.

En conclusion de ce discours, j'affirmais alors ceci :

« Avec l'engagement de chacun de nous, et avec l'aide du Seigneur, lentement mais sûrement, la réalité est entrain de rattraper le rêve. La Nation congolaise se porte mieux qu'il y a un an, beaucoup mieux qu'il y en a quinze, et son état s'améliore chaque jour davantage ».

Trois ans après, où en sommes-nous ?

A la suite de Jésus-Christ, à cette question, Je suis aujourd'hui tenté de répondre de la manière suivante :

« Si vous ne croyez pas à ma parole, croyez au moins à mes œuvres » !

En effet, ma conclusion du Décembre 2007 est plus que jamais d'actualité.

Mieux d'ailleurs qu'à l'époque, aujourd'hui, la réalité en atteste la véracité.

Ce constat ne relève d'aucune autosatisfaction, ni de la volonté de minimiser l'ampleur des défis de la reconstruction.

Il procède de l'obligation morale de toujours rendre honnêtement compte.

Honorables Députés et Sénateurs,

Le pacte conclu avec le peuple congolais à l'occasion des dernières élections présidentielles nous imposait cinq objectifs majeurs :

1. Le rétablissement et la consolidation de la paix ;
2. La réhabilitation de l'Etat dans ses prérogatives régaliennes ;
3. L'amélioration de la gouvernance politique, économique et sociale ;
4. La relance économique ;
5. La reconstruction du pays.

Sur le plan sécuritaire, il y a lieu de reconnaître que quelques foyers de tension résiduels persistent encore ça et là, du fait de la présence des groupes armés étrangers, FDLR et ADF/NALU.

Globalement cependant, la situation s'est sensiblement améliorée depuis mon dernier passage devant cette Auguste Assemblée.

Quoiqu'encore fragile à certains endroits, la paix est donc bien de retour sur pratiquement l'ensemble du territoire national.

Ainsi, aujourd'hui, sur les 145 territoires qui composent notre pays, il n'y en a que 5 qui connaissent des perturbations, et font donc l'objet d'opérations militaires.

Cela est le fruit d'une politique réfléchie, marquée par la fermeté sur les principes et la flexibilité dans la mise en œuvre. Une politique combinant pression militaire, dialogue politique, initiatives diplomatiques et action humanitaire.

C'est l'occasion pour moi de saluer l'action de tous ceux qui ont rendu possible, cette évolution positive.

Je pense spécialement à nos forces de défense et de sécurité ; à nos jeunes gens qui ont perdu la vie sur le champ de bataille pour défendre la patrie.

En dépit de quelques insuffisances, dues à leur restructuration à peine entamée, nos forces armées ont fait preuve d'un engagement exemplaire au front, ce qui a permis de résorber les foyers de tension les plus inquiétants.

Bien plus, leur professionnalisme croissant est de plus en plus reconnu par-delà nos frontières.

La prestation des éléments des FARDC qui, dans le cadre de la certification de la Brigade en attente de l'Union Africaine en Afrique centrale, ont participé aux manœuvres « Kwanza » en Angola, sous la coordination de la CEEAC, a ainsi été fort appréciée par les organisateurs.

Et cela expliquant peut-être ceci, c'est à un Officier général de notre pays, que la CEEAC a confié, depuis bientôt six mois, et ce pour un an, le commandement de la Force Multinationale qu'elle a déployée, en République Centre africaine, pour aider ce pays frère à assurer sa sécurité, et celle des prochaines élections générales.

Je pense aussi à la contribution de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de la Belgique, de la Chine, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, ainsi que de la MONUSCO, à la formation de nos militaires et policiers.

Le défi devant nous dorénavant est celui de la consolidation de la paix et de la stabilisation de la région.

La réponse à y apporter exige les actions complémentaires suivantes :

- L'accélération de la réforme du secteur de sécurité déjà engagée ;
- L'adoption de la loi sur la Défense et de celle sur la Police ;
- Un recours plus accru aux forces de maintien de l'ordre public, plutôt qu'aux éléments des forces armées ;
- La création des opportunités d'emploi et de revenus autres que le métier des armes, en vue d'un meilleur encadrement de la jeunesse ;
- La mise en œuvre rapide d'un programme spécial de reconstruction des zones sinistrées du fait de la guerre ;
- La lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles ;
- La sensibilisation de la population aux valeurs citoyennes et républicaines ;
- Le retour progressif et ordonné des personnes déplacées dans leurs milieux, et des réfugiés dans leurs pays respectifs ;
- La médiation des conflits à la base, afin de faciliter la cohabitation intercommunautaire ;
- Une coopération régionale dynamique, axée sur la prévention et la gestion des conflits, ainsi que sur la mise en œuvre de projets intégrateurs.

C'est ce qui justifie plusieurs décisions que nous avons déjà prises, ou qui vont bientôt l'être. Il s'agit notamment des décisions suivantes :

- Redéploiement des forces armées et de la police nationale ;
- Avancement en grade des officiers supérieurs et généraux qui y sont éligibles, y compris ceux en cours d'intégration ;
- Mise au point et lancement du programme STAREC ;
- Appui aux initiatives de collecte des armes à feu qui ont déjà permis de récupérer plus de 32.000 armes et des millions de munitions ;
- Installation des Comités locaux de conciliation ;

- Relance des Commissions Mixtes avec les Etats voisins ;
- Organisation, le 15 Décembre prochain à Lusaka, d'un Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs axé sur l'exploitation illégale des Ressources Naturelles ;
- Chasse à tous les délinquants, et sanctions exemplaires, pour toutes les personnes reconnues coupables de viols, de crimes de guerre, ou de crimes contre l'humanité.

Nous venons de loin ; et même de très loin.

Des sacrifices ont été consentis pour ramener la paix, et des progrès ont été enregistrés.

Je suis conscient qu'il reste encore beaucoup à faire.

Ensemble, nous parviendrons à une paix durable sur toute l'étendue du territoire national.

Honorables Députés et Sénateurs,

Lors de mes précédentes adresses à la Nation, j'ai eu à présenter ma vision et mon désir ardent du redressement et de l'assainissement du secteur de la justice, ainsi que mon ambition de doter notre pays d'une justice qui soit juste pour tous, de valoriser la fonction de dire le droit incarnée par le magistrat, et de promouvoir l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Les grandes réformes prévues dans ce secteur sont aujourd'hui largement engagées, grâce notamment au travail législatif accompli par notre Parlement. Il vient d'adopter le code de l'organisation et de compétences des juridictions de l'ordre judiciaire, ainsi que la loi relative à la Cour Constitutionnelle.

Quant à la loi sur la Cour de Cassation, elle a déjà passé le cap de l'Assemblée Nationale et se trouve au Sénat, pour une seconde lecture.

Par ailleurs, après avoir décidé, en 2009, de la mise à la retraite des magistrats qui y étaient éligibles, et de la révocation de ceux qui s'étaient rendus coupables d'indélicatesse ou de manquements graves dans l'exercice de leurs fonctions, il a été procédé à la nomination de nouvelles autorités judiciaires, ainsi qu'au recrutement de deux mille nouveaux magistrats, dont mille ont été effectivement nommés le 31 juillet 2010.

Ces nouvelles unités sont en voie de déploiement sur le terrain, dans le souci de rapprocher le juge du justiciable.

S'agissant de la distribution de la justice, quelques avancées ont été enregistrées, avec notamment l'interpellation, voire la condamnation à des lourdes peines privatives de liberté, de certaines personnes en vue.

Force est cependant de constater que, dans l'ensemble, le bilan demeure largement en deçà des attentes.

Cela est inacceptable.

La sécurité juridique et judiciaire est un besoin et un droit pour chacun de nous. Elle est un critère déterminant de la qualité du climat des affaires, une condition essentielle de la croissance économique et du développement.

Il est impératif et urgent qu'elle devienne une réalité.

L'heure n'est donc plus à la moralisation ou à l'exhortation, mais plutôt aux actes et aux résultats.

Aussi dis-je à la magistrature, à qui revient la charge de constater et de sanctionner les faits infractionnels, que sauf à vouloir se disqualifier, il est plus que temps qu'elle prenne ses responsabilités.

Dans cette optique, j'en appelle à un exercice plus effectif du pouvoir disciplinaire dévolu aux chambres du Conseil Supérieur de la Magistrature qui en ont la compétence.

Je demande par conséquent au Parlement, de mener rapidement à terme, le processus législatif de la disciplinarisation de la prise à partie des magistrats.

Par ailleurs, j'en appelle à un programme d'amélioration de l'environnement carcéral.

La place des criminels est en prison.

Les criminels sont néanmoins des êtres humains.

Les conditions de vie en prison ne peuvent donc laisser indifférent un gouvernement soucieux du respect des droits humains.

Leur amélioration s'impose.

Combinée à des infrastructures de qualité, cette amélioration devrait, en plus, aider à décourager toute velléité de révolte ou d'évasion, telle qu'enregistrée récemment à la prison de Gemena à l'Equateur, et à celles de Buluwo au Katanga.

C'est pourquoi, des dispositions ont été prises pour, à court terme, la réhabilitation des prisons existantes et, à moyen terme, la construction de 4 nouvelles prisons.

Honorables Députés et Sénateurs,

Sur le plan économique et financier, en dépit des signes de reprise perceptibles depuis la fin de l'année dernière, l'activité économique s'est déroulée dans un environnement international plutôt préoccupant.

La situation macroéconomique de notre pays à néanmoins été bonne.

Elle s'est même appréciée par rapport à certaines prévisions.

A ce sujet, voici quelques indicateurs significatifs :

- Projetée à 5,4% en début d'année, le taux de croissance devrait ainsi atteindre 6,1% contre 2,9% en 2009 ;
- Le taux d'inflation annualisé a été ramené à 8,99%, contre une prévision de 9,9% ;
- Le taux de change gravite autour de 910 Francs Congolais le dollar américain, alors que les prévisions les plus optimistes le situaient à 950 Francs Congolais.
- Les réserves internationales brutes ont atteint 1,2 milliards de dollars américains, ce qui représente l'équivalent de pratiquement 8 semaines d'importations, soit un des niveaux les plus élevés depuis une vingtaine d'années.

Au niveau des finances publique, une mobilisation accrue des recettes s'est accompagnée d'une meilleure rationalisation de la dépense, dont la qualité a été sensiblement améliorée, avec l'affectation, d'une proportion de ressources relativement plus importante que par le passé, aux dépenses liées aux infrastructures de base, tant dans la capitale qu'à l'intérieur du pays.

Grâce à cette discipline budgétaire, ainsi qu'à la mise en œuvre des réformes structurelles, engagées avec détermination depuis près de dix ans, notre pays a pu finalement accéder au Point d'achèvement de l'initiative PPTE, ouvrant la voie à l'annulation d'une partie importante du stock de sa dette extérieure, soit 7 milliards de dollars dus au Club de Paris, et 80% du stock dû au « Club de Kinshasa ».

Dans la foulée, un contentieux important et vieux de trente-sept ans a pu être réglé, à savoir, celui de l'indemnisation des anciens propriétaires des biens « zaïrianisés ».

Dans ce contexte, 17 protocoles d'accords d'indemnisation ont été conclus, contre un paiement de bonne foi d'un montant de 5 millions de dollars, effectué au prorata des sommes dues aux créanciers concernés.

Les autres créanciers, particulièrement les multilatéraux et ceux du Club Londres, devraient bientôt emboîter le pas aux précédents, en concrétisant leurs promesses d'annulation du stock de la dette qui leur est due par notre pays.

Cette remise de dette est importante à plus d'un titre.

Elle est importante parce qu'elle récompense, enfin, les sacrifices longtemps consentis par le peuple, pour se Débarrasser d'une dette dont il ne connaissait pas les termes, et dont il n'a tiré aucun bénéfice.

Elle est aussi importante parce qu'elle permet au pays de réaffecter les ressources, jadis destinées au service de la dette, à l'amélioration des services dans les secteurs prioritaires tels que la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement, l'agriculture, le développement rural et les infrastructures.

Il sied de relever à ce sujet , que c'est dans ce cadre que s'inscrivent ,notamment, les travaux de modernisation de l'hôpital de référence de Gemena que nous venons de lancer il y a une semaine , ainsi que l'amorce de la mise en œuvre du principe constitutionnel de la gratuité de

l'enseignement primaire qui, à partir de l'année scolaire 2010-2011, deviendra effectif pour les trois premières années de l'école primaire du secteur public dans toutes les provinces.

Enfin, la remise de la dette est importante, car elle permet d'assainir les comptes publics, rétablit la capacité d'endettement du pays, et ré-ouvre, à jamais, les portes des marchés financiers.

«La capacité d'endettement retrouvée ne devrait, en aucune manière, être comprise comme une licence à s'endetter à nouveau de manière inconsidérée ».

« Quant à la négociation de nouveaux prêts, elle devra, dans les faits, constituer une solution de dernier recours ».

A bien considérer, notre pays dispose de suffisamment de ressources qui, si elles sont bien utilisées, devraient le dispenser de devoir absolument s'endetter pour son développement.

Notre créativité, nos énergies, doivent donc prioritairement être tournées vers la valorisation de nos ressources propres en vue de générer assez de recettes ordinaires, pour garantir la souveraineté et l'efficacité de nos choix, tant des stratégies de développement, que du rythme de leur mise en œuvre.

Dans cette optique, les réformes ambitieuses et courageuses qui ont été engagées jusque-là seront poursuivies et approfondies dans tous les domaines : marchés publics, portefeuille, mines, hydrocarbures, environnement juridique, climat des affaires, et fiscalité.

Il s'agira notamment :

- de mener à terme le processus de restructuration des entreprises publiques ;
- de finaliser l'adhésion de notre pays à l'OHODA ;
- de simplifier davantage les procédures liées à l'exercice du commerce ;
- de rendre effectifs le nouveau code des marchés publics et celui des douanes ;
- de résoudre rapidement la question de la décentralisation financière par la promulgation et l'application effective d'une nouvelle loi relative aux finances publiques ;
- de mettre en œuvre, à l'échéance de janvier 2012, comme prévu ; la taxe sur la valeur Ajoutée.

Honorables Députés et sénateurs ;

Les effets positifs, au niveau de l'économie réelle, de la mise en œuvre, à ce stade, de ces différentes options se font d'ores et déjà sentir.

Dans tous les secteurs, la production est en hausse.

A titre d'exemple, dans le secteur des mines, avec le passage au stade de production de certains projets au Katanga, le pays est en train de retrouver sa place dans l'ordre des principaux producteurs de cuivre et de cobalt.

Dans la Province Orientale, et dans celle du Sud-Kivu, on entrevoit, pour l'année prochaine, la reprise de la production industrielle de l'Or.

Dans le secteur agricole, des excédents de production de maïs ont été enregistrés dans les provinces du Katanga, du Kasai Occidental et du Kasai Oriental, tandis que la production a repris au Domaine Présidentiel de la Nsele, à la ferme de Lukelenge à Mbuji-Mayi, et à celle de Kilobelobe à Lubumbashi.

Cette argumentation de la production accroît les perspectives de création d'emplois et de génération de revenus.

Dans le secteur agricole, elles devraient à terme permettre une réduction des prix des denrées alimentaires, du fait de leur abondance sur le marché, ce qui aura une incidence sociale non négligeable, notamment sur le panier de la ménagère.

En vue de stimuler davantage la production agricole, une politique d'incitation à la relance des plantations agricoles, hier florissantes, aujourd'hui à l'abandon, sera mise en œuvre.

Il est urgent de les reprendre et de les rentabiliser.

Nous tenons à ce que Kindu, Bumba, redeviennent des centres, par excellence, de production du riz ; que Mweka, Ngandajika, recouvrent leur leadership dans la production du maïs ; que Kiliba et KwiluNgongo nous évitent de devoir importer du sucre, que Kongolo, Gemena redonnent des lettres de noblesse au coton et que les plateaux de Kundelungu, de Masisi, de Feshi et de l'Ituri retrouvent leur rang, en nombre de têtes de gros bétail.

Honorables Députés et Sénateurs,

Le développement de notre vaste pays dépend de notre capacité à construire, à réhabiliter et à entretenir nos infrastructures de base, particulièrement celles de transport.

Le défi dans ce secteur est titanesque, vu que pratiquement, rien d'économiquement significatif n'avait été construit pendant près de quarante ans.

Un peu partout, la végétation avait ainsi repris ses droits, à telle enseigne, qu'en 2001, le réseau routier des années soixante ne ressemblait plus qu'à un ensemble de pistes, rendant prohibitive, voire simplement impossible, la circulation des biens et des personnes.

Lever ce goulot d'étranglement demeure la priorité des priorités.

Passée la période initiale de reconnaissance de terrain, d'études techniques, de mobilisation de financements, de passation des marchés des travaux, et d'acquisition de matériels pour

rééquiper et déployer les brigades lourdes et légères de l'Office des Routes et de l'Office des Voiries et Drainage, nous nous sommes attaqués à ce chantier de manière frontale, et simultanément, à plusieurs endroits.

Notre ambition est de rouvrir, en urgence, les routes qui permettent de réunifier le pays, de connecter les principaux centres de développement, et de relancer l'économie ; soit un tracé linéaire de près de 16.000 kilomètres, répartis sur les trois principaux corridors de transport du pays, à savoir :

- Le corridor Ouest-Nord Est ;
- Le corridor Nord-Sud ;
- Et le corridor Ouest-Sud Est.

Le réseau prioritaire ainsi retenu assure la liaison des chefs-lieux de provinces, draine 91% du trafic routier, fait jonction avec les réseaux ferré et fluvial, et dessert toutes les zones de forte potentialité économique, et de forte densité démographique.

Au terme de quatre années de dur labeur, il y a des avancées remarquables.

Sans préjudice de la liste exhaustive des travaux, exécutés, amorcés, en cours d'exécution, ou programmés pour démarrage au cours de l'année 2011, disponible auprès du Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction, je me limiterai à ne citer que quelques réalisations majeures :

- La reconstruction de la Route Nationale 1, du Plateau des Batékés à la limite du Kasai Occidental, ainsi que du Pont Ponzon au Bas-Congo et de celui sur la rivière Loange au Bandundu ;
- Le bitumage de la Route Nationale 1 de Moanda à Boma via Kitona ;
- L'asphaltage de la route Béni-Kisangani, déjà effectif jusqu'au niveau d'Erengeti ;
- Le bitumage des routes Lubumbashi – Kasomeno, Likasi – Kolwezi et Bukavu – Kavumu.

J'ajouterai, comme chantiers prioritaires pour l'année prochaine, la construction de la route Batshamba – Tshikapa et de la route Bukavu – Uvira.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, il s'agit d'un programme ambitieux, dont la mise en œuvre, largement engagée, ne peut être que progressive.

Un programme qui exige de nous patience, détermination et persévérance.

Un programme national et nationaliste, où aucune province, aucune aire culturelle, n'est oubliée !

Honorables Députés et Sénateurs,

La reconstruction de notre pays ne se limite pas aux infrastructures routières. Elle touche aussi à la voirie urbaine des principales villes de la République, aux autres modes de transport et, par delà, aux secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'électricité.

Concernant la voirie, en plus des travaux en cours à Kinshasa et à Lubumbashi, le début de l'année 2011 coïncidera avec l'ouverture des chantiers de Kisangani, dont le pont reliant les deux rives de la ville, ainsi que ceux de Goma, Bunia, Bukavu, Kindu ? Mbuji Mayi, Kananga, Tshikapa, Mbandaka t Gemena.

Par ailleurs, j'ai le plaisir d'annoncer aux populations du Katanga, du Kasai Oriental, di Kasai Occidental et du Maniema que des financements conséquents ont été mobilisés, par le Gouvernement, et auprès de la Banque Mondiale, et de la République Populaire de Chine, pour la réhabilitation de la voie ferrée et le rééquipement de la SNCC.

Soit, en perspective, une grande bouffée d'oxygène pour l'économie de ces quatre provinces, voire du pays dans son ensemble.

De la même manière, je voudrais rassurer nos frère et sœurs du Bas-Congo, et partant la population de la ville de Kinshasa, que les discussions sont très avancées avec des partenaires de référence pour la construction d'un Port en eau profonde à Banana, et la réhabilitation du chemin de fer Matadi – Kinshasa.

Cela ouvre d'heureuses perspectives pour l'emploi dans cette région, ainsi que pour l'infléchissement des prix des biens importés, et la compétitivité de nos exportations.

Je voudrais dire aux jeunes du Maniema et du Sud Kivu que la construction de la première phase de l'Université Catholique de Bukavu est terminée et que dès cette année académique, ils seront dans des meilleures conditions d'acquisition du savoir.

Je voudrais, par la même occasion annoncer, à l'ensemble de notre jeunesse, que bientôt vont démarrer des grands travaux de réhabilitation des Universités de Kinshasa, de Kisangani et de Lubumbashi, ainsi que de l'Université Pédagogique Nationale et des Instituts Supérieurs Pédagogiques.

Par-delà la réhabilitation des infrastructures, dans le secteur de l'éducation, il y a lieu de noter la mécanisation des nouvelles écoles et unités de l'enseignement primaire et secondaire, la distribution des manuels scolaires aux élèves et des guides pédagogiques aux enseignants, et la normalisation des années scolaires et académiques.

S'agissant de l'amélioration du taux d'accès à l'éducation de base, l'objectif a consisté à réduire progressivement les frais de scolarité à charge des parents, avant d'atteindre la généralisation de la gratuité de l'enseignement primaire.

Dans le domaine de la santé, plusieurs dizaines d'hôpitaux généraux de référence et de centres de santé ont été réhabilités ; une centaine de véhicules et près de 300 motos ont été distribués à 139 zones de santé pour faciliter les activités de supervision ; 258 zones de santé sur les 515 que compte la République ont été encadrées et assistées, tandis que les travaux de construction et d'achèvement d'un nouvel hôpital de référence à Kinshasa, à l'arrêt depuis 1960, ont débuté au cours du premier trimestre de 2009, et devraient se terminer en fin d'année, donnant ainsi à la capitale, l' «Hôpital du Cinquantenaire ».

Toujours dans ce chapitre de la santé, une attention particulière a été accordée à la prévention et au traitement des pathologies graves, au premier rang desquelles, le paludisme et le VIH/SIDA.

Les résultats des efforts consentis à cet effet sont certes encourageants.

Mais ils demeurent insignifiants, par rapport aux taux de prévalence.

Fort heureusement, notre détermination à renverser cette tendance n'a jamais été aussi forte.

Nous entendons redoubler d'efforts et revoir nos stratégies, notamment en ciblant mieux nos interventions.

Dans cette optique, il faudra notamment renforcer l'assainissement des espaces habités et accorder plus d'attention à la lutte anti-larvaire dans le cas du paludisme.

En ce qui concerne le SIDA, il faudra davantage orienter les campagnes de prévention vers la tranche d'âge la plus touchée par la pandémie, celle de 15 à 39 ans, ainsi que contre la transmission mère – enfant.

Il faudra aussi combattre davantage la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH.

Notre ambition dans cette guerre est double :

- Eradiquer le paludisme de la République Démocratique du Congo à l'horizon 2020 ;
- Et arriver, d'ici 3 à 5 ans, à ce qu'aucun enfant congolais ne naisse porteur de VIH, ouvrant ainsi la voie à une génération sans SIDA dans notre pays.

Cela est faisable!

Honorables Députés et Sénateurs,

Des progrès ont été accomplis, mais les résultats demeurent globalement mitigés dans le chantier « eau et électricité ».

Le taux de desserte en eau potable et en électricité demeure inférieur à la moyenne régionale.

Bien plus, la faible capacité disponible ne profite qu'aux citadins, sans qu'ils puissent, pour autant, jouir d'une fourniture régulière.

Coupures d'eau et délestage intempestifs sont plutôt leur lot quotidien.

Pour un pays généreusement pourvue en précipitations, en eau souterraine et de surface, en rayonnement solaire, et en potentiel hydroélectrique, cela n'est pas tolérable.

Une fois encore, cette situation est d'abord et avant tout la conséquence de quarante années d'inertie, face à une croissance démographique exponentielle.

Le retard à rattraper est grand, les investissements requis sont lourds et l'exécution des projets nécessite du temps.

Des solutions structurelles sont toutefois en voie d'être trouvées.

A titre d'illustration, je citerai ce qui suit :

- La réhabilitation et la fiabilisation en cours, des groupes des centrales INGA I et II ;
- la construction, dès l'année prochaine, d'une nouvelle ligne à haute tension Inga – Kinshasa ;
- la construction d'INGA III, en partenariat public privé, dont les négociations sont très avancées, faisant ainsi entrevoir une capacité installée additionnelle de plus ou moins 4000 mégawatts ;
- le démarrage imminent des projets de construction des barrages de Katende et de Kakobola.
- Un rêve qui devient réalité pour des millions de nos frères et sœurs du Bandundu et des deux provinces du Kasai !
- La réhabilitation au Katanga, des barrages de Nseke et de Nzilo, actuellement en cours, et de celle à venir du barrage de Mpiana Mwanga ;
- L'accord de principe obtenu du Gouvernement de l'Ouganda et de celui de la République Centra Africaine, en vue de trouver, grâce à l'interconnexion à leurs réseaux électriques, une solution intérimaire au déficit en électricité des régions frontalières à ces deux pays ;
- Le programme de développement de microcentrales en milieu rural actuellement sous examen.

Parallèlement à ces tous ces projets, des actions sont menées, en vue de réhabiliter et de fiabiliser les réseaux de distribution, ainsi que l'éclairage public dans les grandes villes.

S'agissant du volet « eau », le renforcement de la capacité de captage, de traitement, de stockage et de distribution de la REGIDESO est une priorité en milieu urbain.

L'acquisition des équipements de forage l'est par contre en milieu rural.

En 2010, un accord de financement a été signé, en vue de la construction de l'usine de traitement d'eau de Ndjili, ce qui devrait permettre, à la fin du projet d'assurer la desserte de dizaines de milliers de personnes supplémentaires.

Pour pallier la carence en eau potable en milieu rural, les ateliers de forage, commandés par le Gouvernement sur fonds propres, ont été réceptionnés et répartis dans toutes les provinces, avec mission d'effectuer le plus de forages possibles,

Ce travail sera complété par l'installation de réseaux de distribution par gravitation.

En matière d'emploi, il sied de relever, non seulement les nouvelles unités mécanisées ou recrutées par la Fonction Publique, notamment dans les secteurs de la Santé, de l'Education et de la Justice, mais aussi l'impact positif des investissements dans le secteur minier, ainsi que dans travaux d'infrastructures réalisés dans le cadre du programme des Cinq Chantiers ?

La poursuite de l'amélioration du climat des affaires, et l'accroissement de l'activité économique qui en est attendu, devraient permettre la création de beaucoup d'autres emplois directs et indirects.

Concernant le chantier « logement » l'offre est en constante croissance.

Témoignage du retour de la confiance, de la reprise économique et du frémissement du pouvoir d'achat vers le hausse, la promotion immobilière connaît en effet une vitalité sans précédent.

Les loyers et cout d'acquisition des ces logements sont cependant, pour l'essentiel, largement au dessus du pouvoir d'achat du commun des congolais.

La question des logements à loyer modéré demeure donc entière.

Pour y apporter une réponse appropriée, à Kinshasa, le Gouvernement a, dans le cadre d'un partenariat Public-Privé, cédé l'espace anciennement appelée pépinière de Bandalungwa, ainsi qu'une portion de la concession de la FIKIN, à des promoteurs qu'ils se proposent d'y ériger des unités résidentiels modernes, à un pris abordable pour le grand nombre.

Des initiatives similaires sont encouragées pour les autres villes importantes du pays.

Par ailleurs, une étude multidimensionnelle va être incessamment commissionné en vue d'aider le Gouvernement à définir une politique du logement qui facilite l'accès à la propriété immobilière à la majorité des congolais, en ce compris ceux habitant en milieu rural.

S'agissant de ces derniers, mes multiples tournées à travers le pays m'ont permis de constater que le Butembo, Beni, Bunia à Kisangani, de Mbuji Mayi, Kananga, Tshikapa, Kikwit à Kinshasa, il y a très peu de grands centres de concentration de populations.

L'étude aura donc aussi pour mission, d'examiner comment, face à la précarité du trésor public, concilier efficacement l'éparpillement de la population rurale en plusieurs petits villages, ouvrent distants de plusieurs kilomètres les uns des autres, d'une part et, d'autre part, l'obligation pour l'Etat, de viabiliser les villages et de faciliter l'accès universel et l'eau potable, à l'électricité, à l'école et aux soins de santé.

Pour ce qui est de nos concitoyens habitant dans les grandes agglomérations urbaines du pays, cette étude devra se pencher de manière particulière sur le problème de la mobilité.

En attendant, à la faveur de l'amélioration de la voirie urbaine à Kinshasa et dans d'autres villes importantes, des dispositions seront prises en vue d'un allègement substantiel de l'épineux problème de transport en commun dès l'année prochaine.

Honorables Députés et Sénateurs,

Quelles sont donc, pour notre pays, les perspectives d'avenir en soir de l'an 2010 ?

2011 est à la fois, la première année post-cinquantenaire, la dernière de la législature en cours, et celle de la nouvelle élection générales.

Des actions importantes sont déjà engagées en prévision de cette échéance.

Du point de vue législatif, le pays a été doté de pratiquement tous les instruments juridiques nécessaires, en ce compris, la loi portant création de la Commission Electorale Nationale Indépendante.

Il reste l'installation de la CENI et des juridictions chargées du contentieux électoral, dont la Cour Constitutionnelle, les tribunaux administratifs et les tribunaux de Paix.

Organe constitutionnel indépendant, la CENI est le gage de la transparence et la liberté de choix des citoyens.

Sa neutralité ne doit souffrir d'aucune contestation ; sa mise en place, d'aucun retard supplémentaire.

J'en appelle pour ce faire, au sens de responsabilités de la classe politique congolaise.

Certes, par essence, les élections sont une compétition. Mais une compétition singulière et exigeante ; particulièrement dans un pays comme le notre : un pays post-conflit ; une jeune démocratie !

Une compétition exigeante en termes de respect des règles et des procédures.

Exigeante aussi en termes de patriotisme et de sens de dépassement de soi.

Les élections n'ont réellement d'utilité sociale, que si elles permettent la paix sociale, et si l'ultime vainqueur en est davantage le peuple, l'intérêt général, plutôt que l'un ou l'autre des compétiteurs.

Pour ma part, je ne ménagerai aucun effort pour assurer à la CENI l'appui et le soutien dont elle a besoin pour nous conduire aux élections dans la sérénité, la concorde, et selon un calendrier réaliste. Un calendrier qui tienne à la fois compte du cadre juridique en vigueur, et des conditions techniques et matérielles requises, pour l'organisation des élections réellement libres, transparentes et démocratiques.

Par ailleurs, les élections sont l'expression, par excellence, de la souveraineté du peuple.

Il est important que ce dernier en ait le contrôle.

C'est pourquoi, avec le Gouvernement, nous avons décidé d'assurer, sur fond propres, 60% du financement des prochaines opérations pré-électorales et électorales.

C'est incontestablement un grand défi.

Un défi que nous avons l'obligation, la volonté, et les moyens de relever !

En témoigne, le fait que depuis juin 2010, le Gouvernement a débloqué quatre-vingt millions de dollars dans ce cadre.

Un autre grand défi que nous avons l'obligation de relever, à la faveur des prochaines élections, est celui de la parité hommes-femmes.

Je ne doute pas, que si vraiment, nous voulons de cette parité, nous y arriverons certainement !

Faisons donc tous, de 2011, un test d'authenticité, s'agissant de la parité.

Cessons d'en parler, juste pour nous donner bonne conscience ; ou d'évoquer mille prétextes, pour en retarder l'échéance.

Honorables Députés et Sénateurs,

Le tour d'horizon, que je viens de faire, montre à suffisance qu'avec de la vision et de la volonté, il est possible de réaliser en quelques mois ce qui ne l'a pas été en plusieurs années ?

Il montre aussi, que dans notre pays, une autre politique est possible. Une politique du respect de la parole donnée. Une politique de paix et de développement. Une politique de solidarité entre les couches de notre population. Une politique patriotique sans être obtus, moins encore xénophobe.

Comment dès lors capitaliser cette dynamique nouvelle pour réaliser des progrès plus significatifs ?

Pour sécuriser les perspectives de notre développement, le défi le plus important que nous devons relever aujourd'hui est celui du contrôle et de la mise en valeur de nos ressources naturelles. Ressources du sol ; ressources du sous-sol ; ressources forestières, ligneuses et non ligneuses.

Il nous faut pour cela une politique claire et visionnaire, basée sur une évaluation sérieuse de nos potentialités et mue uniquement par l'intérêt national.

A cette fin, une campagne de prospection générale, utilisant les techniques les plus fiables, dont la télédétection, devrait être initiée.

Dans le secteur minier, après la conclusion du processus de revisitations, une pause s'impose dans l'attribution de nouveaux carrés. Nous devons en effet prendre le temps d'évaluer la performance du portefeuille des projets déjà approuvés ?

Bien plus, après près de quarante ans d'une politique qui fait la part belle à l'exploitation artisanale, dont ni le pays, ni les exploitants eux-mêmes, n'ont tiré aucun dividende visible, il est temps de réexaminer la sagesse de ladite politique, à la lumière notamment de l'expérience des pays qui ont mieux réussi que nous, à faire de leur industrie minière un puissant levier de développement.

Dans tous les cas, la rationalité économique exige que dorénavant soit limitée l'exportation des minerais bruts, et que la recherche d'une plus grande valeur ajoutée locale devienne la règle.

Cela est aussi valable pour nos forêts, autant pour le secteur des hydrocarbures.

Dans ce dernier domaine, tous les indicateurs en notre possession laissent penser que notre pays est une puissance en devenir, pourvu que nous nous prémunissions contre le bradage.

La République démocratique du Congo est un Etat de droit, et il s'agit, en l'occurrence, de ressources non renouvelables, dont nous sommes comptables devant notre progéniture.

Toute précipitation, susceptible de nous faire commettre les mêmes regrettables erreurs que dans le secteur des mines est donc à éviter.

Nous devons au contraire procéder avec méthode, c'est-à-dire au minimum, mettre à jour notre législation, estimer la valeur de nos gisements, et privilégier les procédures transparentes et les entreprises de référence mondiale dans le secteur, pour la conclusion de tout partenariat d'exploration, de production ou de commercialisation.

Ce n'est que dans ces conditions, que le pays tirera réellement profit de son pétrole et de son gaz.

Le deuxième défi en importance est celui du contrôle et de la maîtrise de nos frontières.

Frontières terrestres, aériennes, fluviales et maritimes.

A ce sujet, je tiens à rassurer bien nos voisins que le peuple congolais.

Aux premiers, je tiens à dire que notre taille devrait être pour eux, une source d'apaisement. La République démocratique du Congo n'a aucune revendication territoriale au-delà du tracé, dûment documenté et certifié, de ses frontières héritées de la colonisation, principe sacro-saint de la charte de l'union Africaine et des possibilités d'extension, également reconnues à tous les Etats, aux termes de la Convention des nations Unies sur le droit de la mer.

Au peuple congolais, je réitère mon serment de veiller à ce qu'aucun centimètre carré du territoire national n'échappe jamais à sa souveraineté.

Notre frontière est longue et, par endroits, poreuse. Tel est le cas de la plupart des frontières à travers le monde.

Des bornes sont parfois déplacées, des velléités de contestations, voire des violations passagères des tracés sont enregistrées ça et là. Ça s'est vu sous d'autres cieux.

Ce que notre peuple doit savoir, ce que nous connaissons nos droits, nous y veillons scrupuleusement, et nous ne nous laisserons jamais prendre en défaut.

Dans ce dossier, je me réjouis de constater que, lors de la dernière session de la Commission mixte RDC-Angola, en décembre dernier à Luanda, et de ma récente visite dans cette ville, les deux pays ont réaffirmé leur volonté commune de parvenir à un accord dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer de Montego Bay.

Le troisième défi d'importance a trait à la valorisation de nos ressources humaines, et à la lutte contre la pauvreté, que nous ne pouvons tolérer plus longtemps.

Nous en appelons à la créativité et à l'encadrement des uns et des autres pour renforcer les capacités d'auto-prise en charge de nos populations.

Je pense ici notamment aux Eglises, à qui nous devons la majorité des cadres de notre pays et qui, jusqu'à ce jour, constitue l'épine dorsale, et la composante la plus fiable, du système national de santé et d'action sociale.

Les Eglises remplissent ainsi une fonction essentielle de la cohésion nationale, au nom de la République. Cette dernière leur doit en retour reconnaissance et soutien.

J'instruis donc le Gouvernement de trouver les voies et moyens d'appuyer efficacement nos Eglises dans l'accomplissement de leur mission sociale.

On n'évoque pas la laïcité de l'Etat quand les Eglises soignent nos mères ou éduquent nos enfants.

On ne devrait pas l'évoquer, pour s'abstenir de l'aider à nous aider, dans ce qui, finalement, est une responsabilité de l'Etat.

Je pense aussi à la force libératrice des énergies du micro-crédit.

Beaucoup de nos compatriotes, talentueux et travailleurs, ne peuvent donner la pleine mesure, de leurs potentialités, faute de moyens financiers et de sûretés pouvant leur ouvrir la voie au crédit bancaire.

Dans beaucoup de pays en voie d'émergence, c'est le micro-crédit, proprement encadré, qui a fait la différence, en permettant aux cordonniers, tailleurs, soudeurs, mécaniciens et autres artisans et auto-employeurs, hommes et femmes, d'acquérir le capital nécessaire au démarrage et au développement de leurs affaires, contribuant ainsi à améliorer leur pouvoir d'achat, et partant, à leur sortie progressive de la précarité.

Nous ne pouvons faire plus longuement l'économie d'une formule aussi gagnante. Nous devons démontrer notre volonté politique de défaire la pauvreté.

C'est pourquoi, dès le début de l'année prochaine, je signerai, après délibération en Conseil des Ministres, une ordonnance portant création d'un dispositif institutionnel de micro-crédit, ayant pour objectif d'aider les plus socialement vulnérables d'entre nous, particulièrement les femmes et les jeunes, à améliorer leur situation économique.

Pour mener à bien tout ce qui précède, il est important d'améliorer le fonctionnement des institutions provinciales, de mettre fin aux conflits récurrents entre leurs branches exécutives et délibératives, et de renforcer la synergie entre leur action et la vision globale de reconstruction du pays.

Il est de même important de réformer l'administration territoriale, d'en faire réellement une administration de développement, apolitique, professionnelle, et en quête permanente de résultats concrets.